



**Pour participer au concours, il faut :**

1. Etre un jeune congolais (étudiant, entrepreneur, artiste, activiste, etc.) âgé de 18 à 25 ans
2. Avoir une passion pour l'argumentation
3. Être à l'aise avec la prise de parole en public
4. Préparer un plaidoyer en lien avec le thème général proposé et les sous-thématiques associées
5. Remplir un formulaire d'inscription et envoyer une vidéo à la Délégation de l'Union européenne **au plus tard le lundi 20 novembre 2023 (23h59)** sur google form au lien suivant : <https://forms.gle/TK1JBiBK4VgfxT9d6>

**A présent, lisez le règlement complet ci-dessous !**

Dans le cadre de la « Quinzaine des droits humains », la Délégation de l'Union européenne République du Congo avec le soutien de l'Ambassade de France, organise la 9<sup>ème</sup> édition du Concours de plaidoyer et d'éloquence. Cette année, en lien avec la célébration du 75<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits humains (DUDH), le thème général du concours retenu est : « Notre voix, notre futur : engagés pour nos droits. Pour une jeunesse citoyenne qui promeut et défend les droits humains ».

**Article 1 :** Le concours de plaidoyer et d'éloquence est organisé par la Délégation de l'Union Européenne au Congo Brazzaville avec le soutien de l'Ambassade de France au Congo.

**Article 2 :** Cette compétition vise à mettre à l'honneur dans toute sa globalité, la question des Droits de l'Homme, valeurs fondatrices de l'Union européenne et de ses Etats membres, en stimulant la réflexion, les acquis théoriques, la culture générale et les talents d'orateur des étudiants.

L'édition 2023 se déroule dans le contexte spécifique de la célébration du 75<sup>ème</sup> anniversaire de la DUDH. Cette célébration et l'actualité qui y est liée devront être pris en compte dans le traitement du sujet.

**Inscriptions**

**Article 3 :** Le dossier d'inscription se compose des trois éléments suivants :

- Un formulaire d'inscription disponible en ligne
- Une photocopie de la pièce d'identité et d'un document justifiant de son statut
- Une vidéo du (de la) candidat(e) présentant l'intégralité de son intervention

La vidéo d'inscription doit répondre aux critères suivants :

- Durée : 5 minutes maximum
- Cadrage : face caméra
- Pas de montage
- Pas de mise en scène
- Taille maximum : 100 MB

**Article 4 :** L'ensemble du dossier d'inscription, composé du formulaire en ligne dument rempli, de la vidéo et des pièces justificatives du statut d'étudiant, doit être déposé sur google form au lien suivant <https://forms.gle/TK1JBiBK4VgfxT9d6> et au plus tard le : **20/11/2023 à 23h59**.

**Article 5 :** La candidature est officialisée par un accusé de réception. Si vous rencontrez un problème ou avez besoin d'éclaircissements ou d'informations complémentaires, contactez-nous à l'adresse ci-dessous :

**DELEGATION-CONGO-BRAZZAVILLE-CONCOURS-ELOQUENCE@eeas.europa.eu**

### **Qui peut participer ?**

**Article 6 :** Le concours est ouvert à tous les jeunes congolais âgés de 18 à 25 ans :

- aux étudiants des universités, des instituts, des écoles de formation professionnelle, publics comme privés de Brazzaville et Pointe-Noire, sans réserve de filière ou de niveau (droit, littérature, médecine, géologie, gestion d'entreprise, administration, sociologie, anthropologie, géographie, histoire, journalisme, etc.).
- aux artistes non professionnels toutes disciplines confondues
- aux entrepreneurs exerçant dans tous types d'activités
- aux jeunes engagés dans des associations de défense et de promotion des droits humains, de participation citoyenne ou autres (à condition que ces associations ne soient pas déjà financées par l'UE). Les membres d'associations faisant l'apologie de la violence, de la discrimination, du tribalisme, ou comportements similaires dans leurs prises de paroles ou leurs actions seront automatiquement rejetées. La Délégation sera particulièrement attentive à ce sujet et procèdera aux vérifications nécessaires.

### **Les sujets**

**Article 7 :**

**Pour la phase de présélection :** Les candidat(e)s doivent s'exprimer sur un sujet libre lié aux droits humains, en connexion direct avec le thème général « **Notre voix, notre futur : engagés pour nos droits. Pour une jeunesse citoyenne qui promeut et défend les droits humains** ». Il s'agira de mettre en avant pour le thème choisi, l'engagement des jeunes au service de la promotion et de la défense des droits humains en tant que citoyens congolais et citoyens d'un monde en mouvement. Pour l'élaboration de leur plaidoyer, les candidats pourront puiser au choix dans l'une des grandes thématiques ci-dessous. Ces thématiques sont tirées des articles de la déclaration universelle des droits humains, des secteurs d'intervention de l'UE et de ses partenaires au Congo ainsi que des objectifs de développement durables (ODD) :

- Liberté d'expression
- Droit à l'éducation
- Droits des personnes handicapées
- Droits des minorités et populations vulnérables
- Lutte contre la violence faite aux femmes
- Droits de l'enfant
- Lutte contre la pauvreté
- Droit à la santé
- Etat de droit
- Travail digne et décent
- Droits à la culture et aux loisirs
- Etc.

**Article 8 :**

**Pour la phase finale (demi-finales et finales) :** Afin que les candidats puissent se préparer dans les meilleures conditions, les sujets de la phase finale leurs seront communiqués le vendredi 24 mai 2023, à l'occasion d'une réunion de prise de contact dans les locaux de la Délégation de l'Union européenne avec les dix candidats finalistes qui seront informés par téléphone de leur présélection.

**Article 9 :** L'argumentation devra être étayée par des références multiples associant des textes juridiques, philosophiques, sociologiques, journalistique, littéraires, scientifique ainsi que des faits d'actualité susceptibles d'étayer un argument de façon pertinente. Les candidats devront ainsi faire preuve d'ouverture d'esprit, de culture générale et démontrer leur capacité à appréhender une thématique de façon multidimensionnelle.

### **Le comité d'évaluation (phase de présélection) et le jury (phase finale)**

**Article 10 :** Le comité d'évaluation et le jury sont souverains dans les décisions qu'ils rendent, au terme d'une délibération secrète. Les candidats s'engagent à ne pas contester sa décision.

## Les critères d'évaluation

### Article 11 :

#### Phase de présélection

Afin d'évaluer les vidéos envoyées par les candidats, le comité d'évaluation fondera sa décision sur les critères suivants:

- L'argumentation et sa pertinence, en s'appuyant sur différentes références citées à l'article 9
- La force de conviction (sincérité, aisance orale, capacité à défendre son sujet, capacité à convaincre)
- Le respect du temps de parole (Tout dépassement du temps de parole constitue un facteur défavorable)
- Qualité technique de la vidéo : résolution (images nettes et claires), son (voix audible, absence de nuisances sonores), taille (100 MB maximum, format horizontal ou vertical), stabilité (pas d'images qui bougent)
- Respect du temps imparti (5 mn maximum)

#### Phase finale (demi-finales et finale)

Afin d'évaluer les prestations des candidats, le jury fondera sa décision sur les critères suivants:

- Annonce de la problématique
- Construction de l'argumentation et progression des idées
- Pertinence du recours aux textes, en s'appuyant sur différentes références citées à l'article 9
- Force de conviction (capacité à convaincre, éloquence, charisme, déplacement sur la scène)
- Le respect du temps de parole **établi à 8 minutes par candidat** (la mauvaise gestion du temps de parole constitue un facteur défavorable que ce soit en le dépassant ou en ne l'ayant pas suffisamment employé)

## CALENDRIER

### Présélections

**Le candidat doit envoyer une vidéo de 5 minutes présentant l'intégralité de son intervention, au plus tard, le lundi 20 novembre à 23h59 au plus tard.**

Le candidat recevra automatiquement un accusé de réception par mail dans les 24 heures qui suivront l'envoi via l'adresse mail suivante : [DELEGATION-CONGO-BRAZZAVILLE-CONCOURS-ELOQUENCE@eeas.europa.eu](mailto:DELEGATION-CONGO-BRAZZAVILLE-CONCOURS-ELOQUENCE@eeas.europa.eu) s'il s'agit d'un jour ouvrable.

Le cas échéant, l'accusé de réception lui sera envoyé le lundi suivant si le document est envoyé un vendredi après 13h ou le week-end. Attention ! N'oubliez pas de vérifier dans vos spams ! En cas de non réception d'accusé de réception, merci de soumettre une nouvelle fois la candidature ou d'appeler au 05 500 24 00. **Le non-respect des conditions de présentation du plaidoyer tel que stipulées ci-dessus, entraîne de facto le retrait du dossier et l'annulation de la participation.**

**Article 12 :** Un comité de pré-sélection composé des principaux partenaires du concours sélectionnera les 10 meilleurs candidat(e)s.

Seuls les 10 candidat(e)s sélectionné(e)s seront prévenu(e)s, par téléphone et par mail.

Ces 10 candidat(e)s seront informés des conditions d'organisation de la suite du concours et pourront poser des questions s'ils le souhaitent.

**Article 14 :** Les critères d'évaluation prévus à l'article 11 s'appliquent à la phase de pré-sélection.

### Demi-finale

**Article 15 :** La demi-finale départagera les 10 candidat(e)s en lice. A son terme, les cinq meilleur(e)s d'entre eux (elles) seront sélectionné(e)s pour disputer la finale.

**Article 16 :** Déroulé de la demi-finale :

- ✓ Annonce des candidats et de l'ordre de passage
- ✓ Annonce du sujet
- ✓ Appel du candidat et courte présentation
- ✓ Lancement de la prestation et évaluation par les membres du jury
- ✓ Retrait du jury et délibération (dans une salle à part)
- ✓ Retour du jury et annonce argumentée des résultats
- ✓ Réaménagement de la scène

**Article 17 :** Les critères d'évaluation prévus à l'article 11 s'appliquent à la phase de demi-finale.

### Finale

**Article 18 :** La finale mettra aux prises les cinq candidat(e)s finalistes de la demi-finale. Elle se déroulera de la façon suivante :

#### Première partie

- ✓ Annonce des 5 candidats et de l'ordre de passage
- ✓ Annonce du sujet de la finale
- ✓ Appel du candidat
- ✓ Lancement de la prestation et évaluation par les membres du jury

#### Deuxième partie

- ✓ Retrait du jury et délibération (dans une salle à part). En cas de difficulté à départager les équipes, la voix du (ou de la) Président(e) du Jury est prépondérante.
- ✓ Retour du jury et observations générales sur les prestations des candidats
- ✓ Aménagement de la scène pour la remise des prix
- ✓ Annonce du palmarès, remise des prix et photos
  - Du 6<sup>ème</sup> au 10<sup>ème</sup> prix
  - Et dans l'ordre décroissant : 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 2<sup>ème</sup> et 1<sup>er</sup> Prix
- ✓ Remise du prix de l'éloquence une fois les 10 candidats récompensés.

**Recommandation :** pour la demi-finale comme pour la finale, les candidat(e)s doivent garder à l'esprit qu'ils participent à un concours d'éloquence. Par conséquent, ils et elles doivent être conscient qu'une argumentation aussi parfaite soit-elle, ne constitue pas une bonne prestation si elle est exprimée de façon terne. A l'inverse, un plaidoyer réalisé avec beaucoup d'aisance orale mais mal ou trop peu fondée du point de vue de l'argumentaire ne constitue pas non plus une bonne prestation. On retiendra de ce qui précède que les candidats doivent in fine, s'efforcer de respecter l'ensemble des critères ci-dessus énoncés.

**Article 19 :** Les critères d'évaluation prévus à l'article 10 s'appliquent à la phase de finale.

### Announce des résultats

**Article 20 :** A l'issue des délibérations de la finale, c'est au Président du Jury qu'il appartiendra d'annoncer les résultats. Le palmarès sera présenté dans l'ordre décroissant, du 5ème au 1er Prix.

Le jury sera également invité à se prononcer sur le (la) candidat(e) qui individuellement, se sera le (la) mieux démarqué(e) par son aisance orale et son élocution, sa capacité à convaincre, son charisme et sa capacité à « tenir la scène ». Ce ou cette candidat(e) se verra décerner un prix spécifique dénommé « Prix de l'éloquence ».

### Remise des prix

**Article 21 :** A l'issue de la finale, 5 prix seront décernés par le jury :

- **1<sup>er</sup> Prix (1 Lauréat) :**
  - ✓ 1 ordinateur portable (offert par l'Ambassade de France)
  - ✓ 1 disque dur d'1 T
  - ✓ 1 smartphone + 1 abonnement internet d'1 mois
  - ✓ 1 lot d'ouvrages toutes disciplines confondues
- **2<sup>è</sup> Prix (1 lauréat) :**
  - ✓ 1 ordinateur portable (offert par l'Ambassade de France)
  - ✓ 1 abonnement internet d'1 mois
  - ✓ 1 disque dur de 500 Go
  - ✓ 1 lot d'ouvrages toutes disciplines confondues
- **Du 3<sup>è</sup> au 5<sup>è</sup> prix (3 finalistes) - Par finaliste :**
  - ✓ 1 tablette tactile
  - ✓ 1 abonnement internet d'1 mois
  - ✓ 1 disque dur de 250 Go
  - ✓ 1 lot d'ouvrages toutes disciplines confondues

- **Demi-finalistes (5 candidats) – Par candidat :**
  - ✓ 1 smartphone
  - ✓ 1 clé USB de 36 Go
  - ✓ 1 lot d'ouvrages toutes disciplines confondues

#### ➤ **Prix de l'éloquence (1 lauréat)**

Le contenu sera dévoilé le jour de la finale.

*NB : Le contenu de la liste des prix accordés aux lauréats est présenté à titre indicatif. Elle peut être modifiée en fonction des offres disponibles localement ou à l'étranger.*

#### **Obligations des participants**

**Article 22 :** Les candidats s'engagent à accepter les demandes d'interivews sollicitées par la presse.

**Article 23 :** Les candidat(e)s s'engagent à accepter que des photos et des vidéos soient prises durant leur prestation et pendant toute la manifestation. Ces images pourront être reprises par la presse, les réseaux sociaux ou par les organisateurs dans le cadre de la couverture médiatique liée au concours, dans les jours qui suivent et/ou à titre d'illustration des actions de l'Union européenne et ses partenaires mettent en œuvre au Congo. Ils (elles) acceptent également que leurs vidéos soient diffusées en tout ou partie pour la promotion du concours. Pour l'exploitation de ces images (photos ou vidéos) aucune rémunération gratification d'aucune sorte ne pourra être sollicitée.

#### **Annulation du concours**

**Article 24 :** En cas d'intempéries ou incidents majeurs entraînant l'absence de la moitié des candidats ou empêchant le déroulement serein des épreuves, la Délégation de l'Union européenne se réserve la possibilité d'annuler la phase finale du concours.

#### **Article 25 : Responsabilités**

La Délégation de l'Union européenne en République du Congo ne pourra en aucun cas être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le présent concours, ses modalités et/ou Prix devaient être partiellement ou totalement reportés, modifiés ou annulés.

La Délégation ne pourra non plus être tenue pour responsable du contenu des interventions, ces derniers reflétant exclusivement l'opinion des participants au concours.

#### **Article 26 : Clauses résolutoires**

- ✓ Le candidat doit être régulièrement inscrit dans un établissement d'études supérieures et être en capacité de le prouver (carte d'étudiant ou document en tenant lieu (en cours de validité))
- ✓ Le candidat fait acte de candidature individuelle
- ✓ La Délégation de l'Union européenne en République du Congo peut également annuler la participation de tout candidat n'ayant pas respecté le présent règlement ou dont le comportement, les propos se révèleraient contraires aux valeurs qu'elle promeut. Cette annulation peut se faire à tout moment et sans préavis.

#### **Acceptation du règlement**

**Article 27 :** La participation au concours d'éloquence (formalisé par l'acceptation du dossier d'inscription) implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par le candidat.